

LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du conseil de communauté du
17 juin 2014**

Publié par extrait en application de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille quatorze, le 17 juin, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS, salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN jusqu'à 19 h 40 et à partir de 20 h 00 et sous la présidence de Mme Marie-Agnès LINGUET de 19 h 40 à 20 h 00.

Date de la convocation du Conseil de communauté : 11/06/2014

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Luc MILLIAT, Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU : M. Christophe BUREL

CHANTEAU : M. Jannick VIE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET, M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, M. Jean-Pierre BARNOUX, M. Philippe DESORMEAU, Mme Carole CANETTE (pouvoir à M.GRAND jusqu'à 19 h 40 puis présente)

INGRE : M. Christian DUMAS, Mme Catherine MAIGNAN, M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT, Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Hugues SAURY (pouvoir à Mme D'ILLIERS jusqu'à 19 h 20 puis présent), M. Matthieu SCHLESINGER (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à M.BELOUET), Mme Fabienne D'ILLIERS, M. Philippe BELOUET, M. Horace SONCY (à partir de 19 h 40)

ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN (jusqu'à 19 h 40 et à partir de 20 h 00), Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Michel MARTIN, Mme Martine GRIVOT, M. Soufiane SANKHON, Mme Florence CARRE, Mme Alexandrine LECLERC, Mme Chantal DESCHAMPS (à partir de 21 h 00), Mme Stéphanie ANTON, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME (pouvoir à M.LELOUP jusqu'à 18 h 30 puis présente), M. Philippe PEZET, Mme Béatrice BARRUEL (pouvoir à M.MARTINET jusqu'à 19 h 30 et présente à partir de 19 h 40), Mme Niamé DIABIRA, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 45 puis pouvoir à M.BRARD jusqu'à 20 h 40), M. Michel BRARD (jusqu'à 20 h 40), Mme Hayette ET TOUMI (jusqu'à 19 h 40), M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 20 h 40), M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE, M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL : Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à Mme LINGUET), Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à Mme Marie-Odile CROSNIER), M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à Mme Françoise GRIVOTET)

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Valérie FRANCOIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT, M. Bruno MALINVERNO, Mme Brigitte JALLET, M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, M. Pascal LAVAL



SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER, Mme Françoise GRIVOTET
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO
SARAN : M. Christian FROMENTIN, M. Laurent LHOMME
SEMOY : M. Laurent BAUDE (jusqu'à 20 h 25 puis pouvoir à M.DUMAS), Mme Pascale LIPIRA (jusqu'à 20 h 25 puis pouvoir à Mme DESNOUES)

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHANTEAU : Mme Nadine DUPRE donne pouvoir à M. Jannick VIE
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BARNOUX
ORLEANS : M. Olivier CARRE donne pouvoir à M. Michel MARTIN, M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à M. Philippe PEZET, Mme Martine ARSAC donne pouvoir à Mme Alexandrine LECLERC, M. François LAGARDE donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN (jusqu'à 19 h 40 et à partir de 20 h 00) , M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Florence CARRE, Mme Martine HOSRI donne pouvoir à Mme Niamé DIABIRA, M. Olivier GEFFROY donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Soufiane SANKHON, M. Jean-Pierre GABELLE donne pouvoir à Mme Stéphanie ANTON, M. François FOUSSIER donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX donne pouvoir à Mme Evelyne SOREAU
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON donne pouvoir à M. Pascal LAVAL
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à M. Michel RICOUD

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Sophie LOISEAU
OLIVET : Mme Sophie PALANT
ORLEANS : M. Serge GROUARD, Mme Nathalie KERRIEN, Mme Béatrice ODUNLAMI

Mme Niamé DIABIRA remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Compte rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (lycées et collèges) - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales pour la désignation des représentants de la



communauté d'agglomération appelés à siéger au conseil d'administration des lycées et collèges de l'agglomération,

- a désigné les représentants de la communauté d'agglomération appelés à siéger dans les conseils d'administration des lycées et collèges figurant dans la délibération.

AD 03 - Organismes extérieurs - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales pour la désignation des représentants de la communauté d'agglomération appelés à siéger dans les organismes extérieurs,

- a procédé à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein des différents organismes figurant dans la délibération.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique - Promotion du commerce non sédentaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des marchés de l'agglomération orléanaise (AMAO) au titre de l'année 2014 - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 11 000 € à l'Association des Marchés de l'Agglomération Orléanaise au titre de 2014,

- a approuvé la convention d'attribution de subvention correspondante,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

AE 02 - Aménagement Economique - Commune de Saran - Site Quelle - Dialogue compétitif pour la conclusion d'une cession immobilière avec charges d'intérêt général - Désignation des membres de la commission ad hoc - Approbation du règlement de dépôt des listes.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le règlement relatif à la constitution et au dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission appelée à dresser la liste des candidats admis à participer au dialogue compétitif en vue de la cession immobilière avec charges d'intérêt général du site Quelle sur la commune de Saran,

- a pris acte que les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de cette commission seront élus lors de la prochaine séance du conseil de communauté.

GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets économiques - Grandes entreprises - Innovation - Commune de Fleury-les-Aubrais et d'Orléans - Quartier Dessaux- Rivierre Casalis - Réalisation d'une étude sur la définition de la composante économique du projet Dessaux-Rivierre Casalis - Approbation d'une convention de partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie du Loiret (CCIL)

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat à passer avec la chambre de commerce et d'industrie du Loiret ayant pour objet le financement d'une étude sur la définition de la composante économique du projet Dessaux-Rivierre Casalis et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.



GPE 02 - Grands projets économiques - Grandes entreprises - Innovation - Soutien à l'innovation et à la création d'entreprises - Attribution d'une subvention à l'association Orléans Val de Loire Technopole - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a pris acte du programme d'actions 2014 de l'association Orléans Val de Loire Technopole,
- a approuvé la convention à passer avec l'association Orléans Val de Loire Technopole ayant pour objet d'attribuer la subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'année 2014 d'un montant total de 744 505 €,
- a autorisé le Président ou son représentant à signer ladite convention.

GPE 03 - Grands projets économiques - Grandes entreprises - Innovation - Transfert de technologies et valorisation de la recherche - Pôle de compétitivité " Sciences de la beauté et du bien-être " - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cosmetic Valley - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'association Cosmetic Valley ayant pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 29 000 € et a autorisé le président ou son représentant à signer ladite convention

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 04 - Rapport d'activité de l'exercice 2013 de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Information

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité relatif à l'exercice 2013.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - Compte de gestion 2013 établi par le Trésorier de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire – Approbation

Le conseil de communauté :

- a constaté la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2013 passées par le Trésorier Principal et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes assainissement, transports, crématorium, « Parc technologique Orléans-Charbonnière », Centre de formation d'apprentis, pépinières, parkings, port fluvial, marché de gros et ZAC en régie,
- a approuvé les résultats courants des deux sections budgétaires tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

FMG 02 - Finances - Compte administratif 2013 de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Budget principal et budgets annexes – Approbation

Le conseil de communauté :

- a désigné Madame LINGUET Vice-présidente, aux fins de présider la séance durant laquelle le compte administratif doit être adopté,
- **a approuvé le compte administratif 2013 du budget principal de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :**

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 217 969 753,81 €
- en dépenses : 193 463 206,19 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 24 506 547,62 €



En prenant en considération l'excédent reporté de 2012 pour 7 483,27 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 24 514 030,89 €.

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 49 492 371,77 €
- en dépenses : 51 315 952,40 €

Soit un résultat courant d'investissement de -1 823 580,63 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2012 pour 21 960 745,90 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 23 784 326,53 €.

- a approuvé le compte administratif 2013 du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 30 580 337,14 €
- en dépenses : 19 912 558,91 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 10 667 778,23 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2012 pour 206 903,06 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 10 874 681,29 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 16 284 344,94 €
- en dépenses : 16 264 526,27 €

Soit un résultat courant d'investissement de 19 818,67 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2012 pour 7 698 959,62 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 7 679 140,95 €.

- a approuvé le compte administratif 2013 du budget annexe transports de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 87 415 143,23 €
- en dépenses : 67 146 986,26 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 20 268 156,97 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2012 pour 683 176,81 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 20 951 333,78 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 41 697 149,78 €
- en dépenses : 41 352 685,66 €

Soit un résultat courant d'investissement de 344 464,12 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2012 pour 20 838 248,93 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 20 493 784,81 €.

- a approuvé le compte administratif 2013 du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 397 631,36 €
- en dépenses : 307 525,92 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 90 105,44 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2012 pour 462 075,02 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 552 180,46 €.

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 169 272,42 €
- en dépenses : 610 539,82 €



Soit un résultat courant d'investissement de - 441 267,40 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2012 pour 166 717,25 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 274 550,15 €

- a approuvé le compte administratif 2013 du budget annexe Centre de Formation des Apprentis de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 2 904 461,05 €

- en dépenses : 2 943 719,63 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de - 39 258,58 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2012 pour 6 767,35 €, le déficit de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 32 491,23 €.

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 320 410,22 €

- en dépenses : 189 850,72 €

Soit un résultat courant d'investissement de 130 559,50 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2012 pour 121 311,33 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 9 248,17 €.

- a approuvé le compte administratif 2013 du budget annexe crématorium de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 729 309,00 €

- en dépenses : 1 349 458,35 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de - 620 149,35 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2012 pour 1 111 241,57 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 491 092,22 €.

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 103 642,77 €

- en dépenses : 47 482,87 €

Soit un résultat courant d'investissement de 56 159,90 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2012 pour 241 728,73 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 297 888,63 €.

- a approuvé le compte administratif 2013 du budget annexe pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 918 014,49 €

- en dépenses : 774 417,91 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 143 596,58 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2012 pour 794,31 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 144 390,89 €.

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 1 672 134,05 €

- en dépenses : 1 633 537,23 €

Soit un résultat courant d'investissement de 38 596,82 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2012 pour 155 485,27 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 116 888,45 €.



- a approuvé le compte administratif 2013 du budget annexe parking de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 1 001 096,51 €
- en dépenses : 1 102 520,88 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de - 101 424,37 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2012 pour 359 566,14 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 258 141,77 €.

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 404 418,00 €
- en dépenses : 372 438,00 €

Soit un résultat courant d'investissement de 31 980,00 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2012 pour 141 924,44 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 173 904,44 €.

- a approuvé le compte administratif 2013 du budget annexe port fluvial de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 415 358,29 €
- en dépenses : 241 959,80 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 173 398,49 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2012 pour 80 900,22 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 254 298,71 €.

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 133 666,68 €
- en dépenses : 123 916,68 €

Soit un résultat courant d'investissement de 9 750,00 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2012 pour 119 770,68 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 110 020,68 €.

- a approuvé le compte administratif 2013 du budget annexe marché de gros de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 55 362,91 €
- en dépenses : 30 235,95 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 25 126,96 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2012 pour 79 056,63 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 104 183,59 €.

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 317 551,67 €
- en dépenses : 317 551,67 €

Soit un résultat courant d'investissement équilibré en recettes et dépenses.

En prenant en considération le déficit reporté de 2012 pour 10 896,67 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 10 896,67 €.

- a approuvé le compte administratif 2013 du budget annexe ZAC en régie de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 819 501,92 €
- en dépenses : 819 501,92 €



Soit un résultat courant de fonctionnement équilibré en recettes et dépenses.

En prenant en considération l'excédent reporté de 2012 pour 271 779,15 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 271 779,15 €.

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 409 646,99 €

- en dépenses : 990 236,88 €

Soit un résultat courant d'investissement de - 580 589,89 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2012 pour 172 657,10 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 753 246,99 €.

- a constaté, pour l'ensemble des budgets, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, ainsi qu'au bilan d'entrée et de sortie,

- a reconnu la sincérité des restes à réaliser.

FMG 03 - Finances - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 à la section d'investissement – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé :

- pour le budget principal, l'affectation sur l'exercice 2014, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 24 373 320,50 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 140 710,39 €,

- pour le budget annexe Assainissement, l'affectation sur l'exercice 2014, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 10 798 672,97 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 76 008,32 €,

- pour le budget annexe Transports, l'affectation sur l'exercice 2014 en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 20 563 680,78 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 387 653,00 €,

- pour le budget annexe Parc technologique Orléans Charbonnière, l'inscription sur l'exercice 2014 du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 552 180,46 €,

- pour le budget annexe Crématorium, l'inscription sur l'exercice 2014 en report à nouveau du résultat de fonctionnement pour un montant de 491 092,22 €,

- pour le budget annexe Centre de Formation des Apprentis, l'inscription sur l'exercice 2014 du déficit de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 32 491,23 €,

- pour le budget annexe Parkings, l'affectation sur l'exercice 2014, en section d'investissement à l'article 1068 de la somme de 180 560,00 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 77 581,77 €,

- pour le budget annexe Pépinières, l'affectation sur l'exercice 2014, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 138 913,81 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 5 477,08 €,

- pour le budget annexe Port fluvial, l'affectation sur l'exercice 2014, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 110 020,68 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 144 278,03 €,

- pour le budget annexe Marché de gros, l'affectation sur l'exercice 2014 en section d'investissement à l'article 1068 de la somme de 10 896,67 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement pour un montant de 93 286,92 €,

- pour le budget annexe ZAC en régie, l'inscription sur 2014 du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 271 779,15 €.



FMG 04 - Finances - Politique foncière - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières - Exercice 2013 – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2013.

FMG 05 - Finances - Budget supplémentaire 2014 budget principal et budgets annexes – Approbation

Le conseil de communauté :

1 – a approuvé le budget supplémentaire du budget principal, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 66 642 603,17 €, y compris les reports de 2013.

Les propositions nouvelles sont globalement arrêtées à 25 512 347,92 € en dépenses et à 26 101 341,89 € en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	244 630,00 €	
012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	58 703,00 €	
014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS	517 589,00 €	
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 000,00 €	
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	102 056,00 €	
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET V.		122 000,00 €
73 – IMPOTS ET TAXES		259 244,00 €
74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		-627 592,00 €
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 270 000,00 €
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS		106 857,00 €
042 – OPERATIONS TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 100,00 €	90 606,00 €
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	392 747,39 €	
002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		140 710,39 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 361 825,39 €	1 361 825,39 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 361 825,39 €, dont 140 710,39 € de reprise de d'excédent reporté de 2013, 1 271 219,39 € de recettes réelles et 90 606,00 € de recettes d'ordre.

Sont inscrits en recettes complémentaires :

- Augmentation de 259 244 € des recettes d'impôts et taxes notifiées pour 2014, dont :
 - diminution de 757 422 € du produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE),
 - augmentation de 428 188 € de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
 - augmentation de 325 003 € des produits de taxe d'habitation et de foncier bâti,
 - augmentation de 66 153 € de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCom),
 - augmentation de 29 730 € d'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)
 - augmentation de 29 770 € de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
 - augmentation de 150 720 € du prélèvement SRU,
 - diminution de 12 898 € du produit de foncier non bâti et de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti
- Diminution de 627 592 € des dotations et compensations versées par l'Etat, dont :
 - diminution de 1 252 725 € de la dotation d'intercommunalité (le budget 2014 intégrait une baisse de 3% par rapport à 2013),



- augmentation de 740 968 € de la dotation de compensation des groupements,
- diminution de 115 835 € des allocations compensatrices.
- Reversement d'un excédent de 1 270 000 € du budget annexe ZAC en régie,
- Inscription en recette et dépense de 122 000 € liés à la mise à disposition de la commune d'Olivet, de biens partagés (logiciels de gestion financière et de ressources humaines),
- Inscription de 108 857 € de recettes liées à des régularisations comptables,
- Reprise de l'excédent de fonctionnement 2013 à hauteur de 140 710,39 €

En section de fonctionnement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 1 361 825,39 €, dont 939 978,00 € de dépenses réelles et 421 847,39 € de dépenses d'ordre.

Sont inscrits en dépenses complémentaires :

- 517 589 € de reversement sur recettes, dont 277 589 € de dégrèvements de CFE au bénéfice des auto entrepreneurs (mesure nationale), 230 000 € de dégrèvements de TASCom et 10 000 € de dégrèvements de taxe sur les logements vacants,
- 135 000 € de crédits supplémentaires pour la politique économique, dont 70 000 € de crédits pour le dialogue compétitif organisé pour la cession du site Quelle et 55 000 € de subventions à des associations,
- 122 000 € de crédits liés à la mise à disposition d'un bien partagé (logiciels) avec Olivet,
- 58 530 € de crédits supplémentaires pour la politique cohésion sociale, dont 35 000 € pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et 23 350 € de reversement de trop perçu sur subventions du Fonds Social Européen pour le programme local d'insertion,
- 52 901 € de crédits complémentaires pour l'assurance statutaire du personnel,
- 39 353 € de crédits pour le régularisation de charges CNRACL,
- 5 289 € de crédits pour la réalisation d'une campagne de lutte contre l'incivilité.

Sont inscrits en dépenses d'ordre :

- 29 100 € pour abonder la provision pour dépréciation de compte de tiers.

Le virement à la section d'investissement est augmenté de 392 747,39 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		24 329 320,50 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-339 886,39 €
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-35 702,00 €	
204 – SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	-32 975,00 €	
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	290 251,00 €	
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	295 966,00 €	
27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-479 950,00 €	
458xxx – OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	70 000,00 €	70 000,00 €
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.		392 747,39 €
040 – OPERATIONS TRANSFERT ENTRE SECTIONS	90 606,00 €	29 100,00 €
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	168 000,00 €	168 000,00 €
13 – SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES		90 235,00 €
001 – RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	23 784 326,53 €	
TOTAL	24 150 522,53 €	24 739 516,50 €
REPORTS 2013	41 130 255,25 €	40 541 261,28 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	65 280 777,78 €	65 280 777,78 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 24 739 516,50 €, dont 24 149 669,11 € de recettes réelles et 589 847,39 € de recettes d'ordre.



Sont inscrits en recettes réelles complémentaires :

- 24 373 320,50 € d'affectation à la section d'investissement du résultat de fonctionnement 2013,
- 63 310 € d'offre de concours de la ville d'Olivet pour le raccordement au réseau de fibre optique de l'Agglo,
- 70 000 € (inscrits en recettes et dépenses) pour la réalisation d'un giratoire sur le RD 955 à Ormes (opération pour compte du département),
- 26 925 € de participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie à l'étude réalisée sur le volet économique du projet Dessaux,
- la recette de FCTVA est réduite de 44 000 €.

Dans ce contexte, l'emprunt équilibre 2014 est diminué de 339 886,39 €.

Sont inscrits en recettes d'ordre complémentaires :

- 168 000 € de crédits d'ordre patrimoniaux pour la comptabilisation d'une déconsignation (foncier),
 - 29 100 € de contrepartie à la provision pour dépréciation de compte de tiers,
- Le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 392 747,39 €

En section d'investissement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 24 150 522,53 €, dont 23 784 326,53 € de reprise du résultat d'investissement reporté, 107 590 € de dépenses réelles nouvelles et 258 606 € de dépenses d'ordre.

Sont inscrits en dépenses réelles :

- 150 000 € pour la réalisation de travaux d'eaux pluviales rue de Sologne à Saint Denis en Val et 10 000 € pour l'acquisition de terrains pour l'opération du Clos Aubert à Saint Pryvé Saint Mesmin,
- 150 000 € pour le projet Oxlane à Saint Jean de Braye, dont 50 000 € d'acquisitions foncières et 100 000 € de frais de maîtrise d'œuvre,
- 144 230 € de dépenses pour le projet Dessaux, dont 30 000 € d'aménagement d'une parcelle et 114 230 € pour l'acquisition et l'aménagement d'un bus destiné à la concertation sur le projet ,
- 70 000 € (inscrits en recettes et dépenses) pour la réalisation d'un giratoire sur le RD 955 à Ormes (opération pour le compte du département),
- 63 310 € de travaux de raccordement de la Ville d'Olivet au réseau de fibre optique de l'Agglo (mise en œuvre du dispositif des biens partagés),
- Sont annulés 479 950 € de crédits pour le portage de terrains par l'EPFL pour les opérations Dessaux et RD2157, les acquisitions correspondantes n'ayant pas été réalisées par l'EPFL en 2013.

Sont inscrits en dépenses d'ordre :

- 90 606 € de reprises de subventions d'équipement transférables,
- 168 000 € de crédits d'ordre patrimoniaux pour la comptabilisation d'une déconsignation (foncier).

2 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 5 978 143,35 €, y compris les reports de 2013.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 5 052 427,09 € en dépenses et à 4 560 365,05 € en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 692,35 €	
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S.	2 190 081,91 €	1 866 817,22 €
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	713 285,46 €	



002 – RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		552 180,46 €
TOTAL	2 911 059,72 €	2 418 997,68 €
REPORTS 2013	925 716,26 €	1 417 778,30 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 836 775,98 €	3 836 775,98 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 418 997,68 €, dont 552 180,46 € de reprise de l'excédent reporté de 2013 et 1 866 817,22 € de recettes d'ordre.

Dans la même section, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 2 911 059,72 €, dont 7 692,35 € de dépenses réelles pour des acquisitions complémentaires de terrains et 2 903 367,37 € de dépenses d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-762 000,00 €
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.		713 285,46 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S.	1 866 817,22 €	2 190 081,91 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	274 550,15 €	
TOTAL	2 141 367,37 €	2 141 367,37 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 141 367,37 €	2 141 367,37 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 141 367,37 €, dont - 762 000,00 € de recettes réelles correspond à la suppression de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget 2014 et 2 903 367,37 € de recettes d'ordre.

Dans la même section, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 2 141 367,37 €, dont 274 550,15 € de reprise du résultat d'investissement reporté et 1 866 817,22 € de dépenses d'ordre.

3 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe assainissement, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 16 186 462,93 €, y compris les reports de 2013.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 8 106 035,49 € en dépenses et à 11 225 567,51 € en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		10 760,00 €
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	39 268,32 €	
042 – OP. ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 000,00 €	
002 – RESULTAT FONCT.REPORTE		76 008,32 €
68 - DOT.AUX AMORT. ET PROVISIONS	40 500,00 €	
TOTAL	86 768,32 €	86 768,32 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	86 768,32 €	86 768,32 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 86 768,32 €, dont 76 008,32 € de reprise de l'excédent reporté de 2013 et 10 760,32 € de recettes réelles correspondant à une cession de terrain à Chécy.



Dans la même section, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 86 768,32 €, dont 40 500,00 € de dépenses réelles (provisions pour dépréciation de compte de tiers) et 46 268,32 € de dépenses d'ordre (7 000 € de sortie de l'actif du terrain vendu et 39 268,32 € de virement à la section d'investissement).

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		10 798 672,97 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-46 268,32 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	600 000,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-600 000,00 €	
021 – VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		39 268,32 €
040 – OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION		7 000,00 €
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	340 126,22 €	340 126,22 €
001 – RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	7 679 140,95 €	
TOTAL	8 019 267,17 €	11 138 799,19 €
REPORTS 2013	8 080 427,44 €	4 960 895,42 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	16 099 694,61 €	16 099 694,61 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 11 138 799,19 €, dont 10 752 404,65 € de recettes réelles et 386 394,54 € de recettes d'ordre.

Sont inscrits en recettes réelles, 10 798 672,97 € correspondant à l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2013, ainsi qu'une diminution de 46 268,32 € de l'emprunt équilibre 2014.

Sont inscrits en recettes d'ordre :

- 7 000 € pour effectuer la sortie de l'actif du terrain vendu,
- 340 126,22 € de crédits pour la comptabilisation du transfert de droit à déduction de TVA.

Le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 39 268,32 €.

Dans la même section, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 8 019 267,17 €, dont 7 679 140,95 € de reprise du résultat d'investissement reporté et 340 126,22 € de dépenses d'ordre correspondant au transfert de droit à déduction de TVA.

4 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe transports, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 47 389 244,71 €, y compris les reports de 2013.

Les propositions nouvelles sont globalement arrêtées à 21 046 079,81 € en dépenses et à 21 115 975,78 € en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	39 722,00 €	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		5 600,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		55 422,00 €
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	462 573,00 €	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		53 620,00 €
002 – RESULTAT DE FONCT. REPORTE		387 653,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	502 295,00 €	502 295,00 €



En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 502 295 €, dont 387 653 € de reprise de l'excédent reporté de 2013 et 114 642 € de recettes réelles.

Sont inscrits en recettes réelles :

- 53 620 € au titre de la dotation générale de décentralisation pour les transports scolaires,
- 45 222 € de recettes exceptionnelles correspondant à des régularisations sur exercices antérieurs,
- 10 000 € de recouvrements d'assurances sur des sinistres liés aux transports,
- 5 600 € de recettes relatives à la redevance versée par le SDIS pour une antenne.

En section de fonctionnement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 502 295 €, dont 39 722 € de dépenses réelles et 462 573,00 € de dépenses d'ordre correspondant à une augmentation du virement à la section d'investissement.

Sont inscrits en dépenses réelles :

- 20 000 € de crédits d'entretien du patrimoine foncier lié aux acquisitions faites pour le projet CLEO,
- 14 022 € de dépenses de fluides,
- 5 700 € de dépenses correspondant à des servitudes de passage.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		20 583 200,78 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-432 093,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00 €	
021 – VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		462 573,00 €
001 – RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	20 493 784,81 €	
TOTAL	20 543 784,81 €	20 613 680,78 €
REPORTS 2013	26 343 164,90 €	26 273 268,93 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	46 886 949,71 €	46 886 949,71 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 20 613 680,78 €, dont 20 151 107,78 € de recettes réelles et 462 573 € de recettes d'ordre.

Sont inscrits en recettes réelles complémentaires :

- 20 563 680,78 € correspondant à l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2013,
- 19 520 € de recettes complémentaires de FCTVA.

Dans ce contexte, l'emprunt équilibre 2014 est réduit de 432 093 €.

En section d'investissement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 20 543 784,81 €, dont 20 493 784,81 € de reprise du résultat d'investissement 2013 et 50 000 € de dépenses réelles correspondant à la reconstruction d'un bâtiment situé 34 boulevard Jean Jaurès à Saint Jean de Braye.

5 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe crématorium, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 183 393,07 €, y compris les reports de 2013.

Les propositions nouvelles sont globalement arrêtées à 1 071 093,04 € en dépenses et à 1 183 393,07 € en recettes.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
012 – CHARGES DE PERSONNEL	60 000,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00 €	
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	361 592,22 €	
042 – OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	49 500,00 €	
002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		491 092,22 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	491 092,22 €	491 092,22 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 491 092,22 € correspondant en totalité à la reprise de l'excédent reporté de 2013.

Dans la même section, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 431 092,22 €, dont 80 000 € de dépenses réelles et 411 092,22 € de dépenses d'ordre.

Sont inscrits en dépenses réelles :

- 60 000 € de charges de personnel,
- 20 000 € inscrits à titre provisionnel en charges exceptionnelles.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-16 680,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	640 000,82 €	
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		351 092,22 €
040 – OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		49 500,00 €
001 – RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE		297 888,63 €
TOTAL	640 000,82 €	692 300,85 €
REPORTS 2013	52 300,03 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	692 300,85 €	692 300,85 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 692 300,85 €, dont 297 888,63 € d'excédent d'investissement reporté, - 16 680,00 € de recettes réelles correspondant à l'annulation de l'emprunt d'équilibre et 411 092,22 € de recettes d'ordre.

En section d'investissement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 640 000,82 € et correspondent à une enveloppe provisionnelle de travaux pour la mise aux normes des fumées.

6 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe pépinières, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 332 390,89 €, y compris les reports de 2013.

Les propositions nouvelles sont globalement arrêtées à 160 365,53 € en dépenses et à 182 390,89 € en recettes.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 440,00 €	
66 – CHARGES FINANCIERES	-7 632,92 €	
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS		13 000,00 €
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	24 670,00 €	
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		5 477,08 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	18 477,08 €	18 477,08 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 18 477,08 €, dont 5 477,08 € de reprise de l'excédent reporté de 2013 et 13 000 € de recettes liées à la mise en œuvre du protocole transactionnel passé pour le marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la pépinière de St Jean de la Ruelle.

Dans la même section, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 18 477,08 €, dont - 6 192,92 € de dépenses réelles (réduction des frais financiers) et 24 670,00 € de dépenses d'ordre correspondant à une augmentation du virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		138 913,81 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 000,00 €	
27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		330,00 €
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.		24 670,00 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	116 888,45 €	
TOTAL	141 888,45 €	163 913,81 €
REPORTS 2013	172 025,36 €	150 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	313 913,81 €	313 913,81 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 163 913,81 €, dont 139 243,81 € de recettes réelles correspondant essentiellement à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 et 24 670,00 € de recettes d'ordre.

Dans la même section, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 141 888,45 €, dont 116 888,45 € de reprise du résultat d'investissement 2013 et 25 000 € de dépenses réelles correspondant à un ajustement du capital remboursé sur l'exercice.

7 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe parking, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 432 046,21 €, y compris les reports de 2013.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 77 581,77 € en dépenses et à 432 046,21 € en recettes.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	77 581,77 €	
002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		77 581,77 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	77 581,77 €	77 581,77 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 77 581,77 € et correspondent à la reprise de l'excédent reporté, lequel est affecté en totalité au financement de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		180 560,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-77 581,77 €
021 – VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		77 581,77 €
001 – RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		173 904,44 €
TOTAL		354 464,44 €
REPORTS 2013	354 464,44 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	354 464,44 €	354 464,44 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 354 464,44 €, dont 276 882,67 € de recettes réelles (comprenant 180 560,00 € d'affectation du résultat de fonctionnement et 173 954,44 € de résultat reporté) et 77 581,77 € de recettes d'ordre.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2014 est réduit de - 77 581,77 €.

8 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Centre de Formation d'Apprentis, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 787 891,87 €, y compris les reports de 2013.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 23 460,00 € en dépenses et à 96 387,22 € en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000,00 €	
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		42 000,00 €
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS		7 760,00 €
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-12 731,23 €	
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	32 491,23 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 760,00 €	49 760,00 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 49 760,00 € constituées en totalité de recettes réelles.

**Sont inscrits en recettes complémentaires :**

- 30 000 € de subvention de la région Centre pour le financement des transports scolaires,
- 12 000 € d'augmentation des participations reçues d'organismes pour la formation continue,
- 7 200 € de pénalités de retard appliquées à une entreprise,
- 560 € d'indemnités d'assurances suite à sinistre.

En section de fonctionnement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 49 760,00 €, dont 32 491,23 € de reprise du résultat de fonctionnement 2013, 30 000 € de dépenses réelles correspondant aux frais de prise en charge des transports scolaires (compensés par une subvention de la région Centre) et - 12 731,23 € de dépenses d'ordre correspondant à une réduction du virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		3 180,00 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		60 930,28 €
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- 585,00 €	
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-25 715,00 €	
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-12 731,23 €
13 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		-14 000,00 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE		9 248,17 €
TOTAL	-26 300,00 €	46 627,22 €
REPORTS 2013	764 431,87 €	691 504,65 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	738 131,87 €	738 131,87 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 46 627,22 €, dont 59 358,45 € de recettes réelles et - 12 731,23 € de recettes d'ordre.

Sont inscrits en recettes complémentaires :

- une augmentation de la recette de FCTVA de 3 180 €,
- une réduction de 14 000 € de la subvention de la région Centre pour le plan d'équipement du CFA,
- une augmentation de l'emprunt d'équilibre de 60 930,28 €.

En section d'investissement, les inscriptions nouvelles de dépenses concernent une réduction de 26 300,00 € des acquisitions prévues, en raison de la diminution du financement accordé par la région Centre.

9 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe port fluvial, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 398 576,74 €, y compris les reports de 2013.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 398 576,74 € en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	144 278,03 €	
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		144 278,03 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	144 278,03 €	144 278,03 €



En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 144 278,03 € et correspondent intégralement à la reprise de l'excédent reporté de 2013, lequel est affecté en totalité au financement de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		110 020,68 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	144 278,03 €	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		144 278,03 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	110 020,68 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	254 298,71 €	254 298,71 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 254 298,71 € et correspondent intégralement à l'affectation à la section d'investissement du résultat de fonctionnement de 2013 (affectation et virement).

Dans la même section, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 254 298,71 €, dont 110 020,68 € de reprise du résultat d'investissement 2013 et 144 278,03 € de dépenses réelles correspondant à une provision pour travaux.

10 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe marché de gros, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 197 470,51 €, y compris les reports de 2013.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 197 470,51 € en dépenses et en recettes et correspondent intégralement au virement à la section d'investissement de l'excédent reporté de 2013.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	93 286,92 €	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		93 286,92 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	93 286,92 €	93 286,92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		10 896,67 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	93 286,92 €	
021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		93 286,92 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	10 896,67 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	104 183,59 €	104 183,59 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 104 183,59 €, dont 10 896,67 € d'affectation du résultat de fonctionnement 2013 et 93 286,92 € de recettes d'ordre.

Dans la même section, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 104 183,59 €, dont 10 896,67 € de reprise du résultat d'investissement 2013 et 93 286,92 € de dépenses réelles correspondant à une provision de 93 286,92 € pour la réalisation de travaux.



11 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe ZAC en régie, pour l'exercice 2014, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 4 407 653,78 €, y compris les reports de 2013.

Les propositions nouvelles sont arrêtées à 4 283 462,19 € en dépenses et à 2 391 455,78 € en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	201 741,57 €	
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 270 000,00 €	
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES		70 200,00 €
042 – OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 414 110,31 €	651 866,32 €
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		271 779,15 €
TOTAL	2 885 851,88 €	993 845,47 €
REPORTS 2013	124 191,59 €	2 016 198,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 010 043,47 €	3 010 043,47 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 993 845,47 €, dont 271 779,15 € de reprise de l'excédent reporté de 2013, 70 200,00 € de recettes réelles (cession foncière) et 651 866,32 € de recettes d'ordre.

Dans la même section, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 2 885 851,88 €, dont 1 471 741,57 € de dépenses réelles (201 741,57 € pour les derniers travaux de viabilisation du lotissement et 1 270 000,00 € de reversement d'une partie de l'excédent de l'opération au budget principal) et 1 414 110,31 € de dépenses d'ordre (comptabilisation des stocks).

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-7 500,00 €	-16 500,00 €
040 – OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	651 866,32 €	1 414 110,31 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	753 243,99 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 397 610,31 €	1 397 610,31 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 397 610,31 €, intégrant une réduction de l'emprunt d'équilibre de 16 500,00 € et 1 414 110,31 € de recettes d'ordre (comptabilisation des stocks).

Dans la même section, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 1 397 610,31 €, dont 753 243,99 € de reprise du résultat d'investissement 2013 et 651 866,32 € de dépenses d'ordre, et intègrent une suppression (- 7 500 €) des crédits inscrits pour le remboursement du capital de la dette, aujourd'hui totalement remboursée.



FMG 06 - Finances - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - Répartition pour 2014 – Approbation

Le conseil a pris acte que les contributions au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales seront réparties entre la communauté d'agglomération et ses communes membres selon la règle de droit commun, ainsi que suit :

Répartition du prélèvement 2014 au titre du FPCI			
Boigny sur Bionne	10 579 €	Orléans	540 183 €
Bou	2 407 €	Ormes	28 060 €
Chanteau	3 778 €	Saint Cyr en Val	18 145 €
Chapelle Saint Mesmin	40 075 €	Saint Denis en Val	23 979 €
Chécy	29 734 €	Saint Hilaire Saint Mesmin	8 154 €
Combleux	2 351 €	Saint Jean de Braye	97 122 €
Fleury les Aubrais	91 127 €	Saint Jean de la Ruelle	76 565 €
Ingré	38 354 €	Saint Jean le Blanc	28 863 €
Mardié	7 492 €	Saint Pryvé Saint Mesmin	18 186 €
Marigny les Usages	4 093 €	Saran	90 664 €
Olivet	82 030 €	Semoy	14 330 €
Total part communes	1 256 271 €		
Part AgglO	649 189 €		
Total Prélèvement	1 905 460 €		

FMG 07 - Finances - Dotation de Solidarité Communautaire 2014 – Approbation

Le conseil de communauté :

- a fixé le montant de la dotation de solidarité communautaire 2014 à 3 775 534 €,
- a conservé inchangés les pondérations et critères de répartition retenus antérieurement,
- a approuvé les montants de dotation de solidarité communautaire 2014, à imputer en dépenses sur les crédits ouverts au budget principal 2013 – chapitre 014 – compte 73922



Répartition DSC 2014	Pour mémoire DSC 2013	DSC 2014
BOIGNY SUR BIONNE	49 869 €	49 869 €
BOU	23 808 €	23 808 €
CHANTEAU	23 808 €	23 808 €
LA CHAPELLE SAINT MESMIN	103 896 €	103 896 €
CHECY	69 922 €	69 922 €
COMBLEUX	23 808 €	23 808 €
FLEURY LES AUBRAIS	275 216 €	275 216 €
INGRE	57 327 €	57 327 €
MARDIE	28 926 €	28 926 €
MARIGNY LES USAGES	38 717 €	38 717 €
OLIVET	196 660 €	196 660 €
ORLEANS	1 731 459 €	1 731 459 €
ORMES	31 579 €	31 579 €
SAINT CYR EN VAL	34 140 €	34 140 €
SAINT DENIS EN VAL	84 061 €	84 061 €
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN	30 157 €	30 157 €
SAINT JEAN DE BRAYE	477 322 €	477 322 €
SAINT JEAN DE LA RUELLE	178 162 €	178 162 €
SAINT JEAN LE BLANC	85 002 €	85 002 €
SAINT PRYVE SAINT MESMIN	55 858 €	55 858 €
SARAN	150 739 €	150 739 €
SEMOY	25 096 €	25 096 €
	3 775 534 €	3 775 534 €

FMG 08 - Finances - Budget ZAC en régie - Reversement d'excédent au budget principal – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le reversement au budget principal d'un excédent de 1 270 000 € du budget annexe ZAC en régie.

FMG 09 - Finances - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes – Approbation

Le conseil de communauté :

- a pris acte du montant des créances éteintes pour le budget principal, le budget annexe assainissement et le budget annexe pépinières :

	HT	TVA	TTC
Budget Principal	24 479,18 €	1 229,11 €	25 708,29 €
Budget Assainissement	3 393,91 €	213,94 €	3 607,85 €
Budget pépinières	1 431,61 €	280,59 €	1 712,20 €
Total	29 304,70 €	1 723,64 €	31 028,34 €

- a accordé décharge au comptable pour les sommes ci-dessus.

FMG 10 - Finances - Constitution de provisions pour dépréciations de compte de tiers - Ajustement des montants – Approbation

Le conseil de communauté a constitué sur l'exercice 2014 des provisions complémentaires à hauteur de 29 100 € sur le budget principal, de 40 500 € sur le budget annexe assainissement.

FMG 11 - Finances - Mobilité - Réseau TAO - Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2014 – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la modification de la gamme tarifaire des transports urbains et autres services de mobilité à compter du 1^{er} juillet 2014, ainsi que les conditions d'utilisation de vente et d'utilisation des titres de transport.



FMG 12 - Finances - Délégation de service public pour la gestion du parking de la gare SNCF de Fleury-les-Aubrais - Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil de communauté :

- a approuvé les termes de l'avenant n°1 relatif à la modification de l'article 29 et de l'annexe 3 de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement de la gare SNCF de Fleury-les-Aubrais passé avec la SEM Orléans Gestion,
- a autorisé Monsieur le Président à signer le présent avenant au nom de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 13 - Finances - Commission intercommunale des impôts directs locaux - Etablissement de la liste des contribuables proposés pour siéger – Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé la liste des contribuables à proposer à la Direction Régionale des Finances Publiques pour siéger en CIID et établie, conformément aux dispositions de l'article 1650 A du Code général des impôts, sur proposition des communes membres comme suit :
- Commissaires domiciliés dans les communes de l'Agglomération

TITULAIRES

Monsieur François COUTURIER
85, rue Royale
45000 ORLEANS

Monsieur Jean-Luc BENAYOUN
21, rue du faubourg Saint Jean
45000 ORLEANS

Monsieur Michel LANGUERRE
14, rue René Coty
45100 ORLEANS

Madame Danielle PELLE
19, rue Louis Braille
45000 ORLEANS

Monsieur Romain SOULAS
115, rue Geneviève Perrier – Bâtiment A
45160 OLIVET

Monsieur Frédéric PITOIS
50, rue Philippe de Commynes
45160 OLIVET

Monsieur Alain TOUCHARD
10, rue de Bois Girard
45140 ORMES

Madame Jeanne GENET
Ferme d'Ormes
45140 ORMES

Monsieur Nicolas SOUCIER
431, rue de la Gare
45590 SAINT CYR EN VAL

SUPPLEANTS

Monsieur Patrick BARRUEL
131, rue Bannier
45000 ORLEANS

Monsieur Evan LEFEVRE
7, grande rue Saint-Marc
45000 ORLEANS

Monsieur Philippe PEZET
56, rue du petit champ de l'Echo
45000 ORLEANS

Monsieur Eric SALLE
14, rue des Bouteilles
45000 ORLEANS

Monsieur François GUERRIER
474, rue du Général de Gaulle
45160 OLIVET

Monsieur Lotfi FARAH
179, allée du Peseur-Juré
45160 OLIVET

Monsieur Robert JEULIN
38, rue de Bois Girard
45140 ORMES

Monsieur Hubert FAUCHEUX
24, rue de Bois Girard
45140 ORMES

Monsieur Benoît MARTINEAU
1200, rue de Gautray
45590 SAINT CYR EN VAL



Madame Francia THAUVIN
345, rue des Pépinières
45590 SAINT CYR EN VAL

Monsieur Jean-Luc FRANCOIS
1230, rue de Cornay
45590 SAINT CYR EN VAL

Monsieur Claude FLEURY
46, rue des Bas du Gôt
45140 INGRE

Monsieur François ZARAGOZA
38, Route d'Orléans
45140 INGRE

Madame Claudette LHUILLERY
92, rue du Château d'Eau
45140 INGRE

Monsieur Philippe GOUGEON
123, rue de la Folie
45140 INGRE

Madame Claire TEUMA
20, bis, rue Marcellin Berthelot
45400 FLEURY LES AUBRAIS

Monsieur Jacky VALENTIN
27 avenue d'Oradour-sur-Glane
45400 FLEURY LES AUBRAIS

Monsieur Jean-Pierre MAMES
37, avenue d'Oradour sur Glane
45400 FLEURY LES AUBRAIS

Madame Monique LEMOINE
262 faubourg Bannier
45400 FLEURY LES AUBRAIS

Monsieur Jacques FRAGUAS
144 Boulevard John Kennedy
45800 SAINTJEAN DE BRAYE

Monsieur Patrick HALLARD
8 Allée des Rose
45800 SAINTJEAN DE BRAYE

Monsieur Henri DUFFAUD
15 rue de la Charpenterie
45430 CHECY

Jean-Michel GUINOT
146 Boulevard John Kennedy
45800 SAINTJEAN DE BRAYE

Madame Maryvonne HAUTIN
446, rue du Bois Joli
45770 SARAN

Monsieur Christian FROMENTIN
44, allée du Bourbonnais
45770 SARAN

Monsieur Jean-Paul VANNEAU
16, allée du clos fleuri
45770 SARAN

Monsieur José SANTIAGO
445, rue du Polygone
45770 SARAN

- Commissaires domiciliés en dehors de la communauté d'agglomération Orléans Val de la Loire :

TITULAIRES

Monsieur François PARIS
49, allée de Limère
45160 ARDON

Monsieur Julien GARO
55, rue Marc Sangnier
92290 CHATENAY-MALABRY

SUPPLEANTS

Madame Céline CORNIER
2, venelle du quai au Vin
45450 FAY AUX LOGES

Madame Marie-Evelyne AUSSEDAT
54, rue des Champs
45510 TIGY

FMG 14 - Finances - Révision des valeurs locatives - Commission départementale chargée de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) et commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de la communauté d'agglomération pour siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) et de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL),



- a désigné Monsieur Michel MARTIN en qualité de titulaire et Madame Jeanne GENET en qualité de suppléante pour siéger en commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP),

- a désigné Monsieur Jacques MARTINET en qualité de titulaire et Monsieur Thierry COUSIN en qualité de suppléant pour siéger en commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL).

FMG 15 - Finances - Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Modalités de désignation – Approbation

Le conseil de communauté :

- a fixé des modalités de composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi que suit :

Commune	NB représentants	Commune	NB représentants
Orléans	5	Saint-Pryvé-St-Mesmin	1
Fleury-les-Aubrais	2	Ormes	1
Olivet	2	Semoy	1
Saint-Jean-de-Braye	2	Saint-Cyr-en-Val	1
Saint-Jean-de-la-Ruelle	2	Saint-Hilaire-St-Mesmin	1
Saran	2	Mardié	1
La Chapelle-St-Mesmin	1	Boigny-sur-Bionne	1
Chécy	1	Chanteau	1
Saint-Jean-le-Blanc	1	Marigny-les-Usages	1
Ingré	1	Bou	1
Saint-Denis-en-Val	1	Combleux	1

- a invité les communes membres de la Communauté d'agglomération à désigner leur(s) représentant(s) à cette commission, sur la base de ces principes.

FMG 16 - Finances - Recouvrement des produits locaux - Envoi des commandements et fixation des seuils de poursuite, opposition à tiers détenteur et saisie vente - Autorisation permanente donnée au Trésorier Principal – Approbation

Le conseil de communauté :

- a autorisé à titre permanent le Trésorier principal à poursuivre les débiteurs défaillants par voie de commandement sans autorisation préalable de l'ordonnateur dès 10 €,

- a fixé les seuils pour la procédure d'opposition à tiers détenteur auprès des banques à 30 € et à 130 € pour les oppositions à tiers détenteurs auprès des employeurs et des Caisses d'allocations familiales,

- a fixé le seuil pour la procédure de saisies ventes à 250 €,

- a décidé de l'application de ces procédures et seuils à compter du 1^{er} juillet 2014.

FMG 17 - Finances - Dispositif des aides à la pierre délégué par l'Etat - Règlement de garantie des emprunts contractés par les bailleurs dans le cadre d'opérations de logements sociaux – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la reconduction du règlement de garantie des emprunts contractés par les bailleurs pour le financement de leurs opérations de logements sociaux réalisées sur le territoire de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, sur la même durée que la convention de délégation des aides à la pierre.



FMG 18 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Résidentialisation de 80 logements situés 10 et 12 rue des Jacobins et 16 à 26 rue Monseigneur Vié à Orléans. Garantie d'un emprunt de 420 549 € à hauteur de 50%- Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 210 274,50 €, représentant 50% d'un prêt de 420 549 €, que l'OPH Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 19 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Réhabilitation de 387 logements situés rues Jacques Cartier, des Acadiens, du Nécotin et de la Marne à Orléans. Garantie d'un emprunt de 104 286 € à hauteur de 50% - Approbation

Il est demandé au conseil de communauté de bien vouloir :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 52 143 €, représentant 50% d'un prêt de 104 286 €, que l'OPH Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 20 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Construction de 4 logements situés rue de la Garenne à Mardié. Garantie d'un emprunt de 426 895 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 213 447,50 €, représentant 50% d'un prêt de 426 895 €, que l'OPH Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 2 lignes :

- PLUS : 387 464 €, garantie à hauteur de 50% soit 193 732 €
- PLUS foncier : 39 431 €, garantie à hauteur de 50% soit 19 715,50 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 21 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Acquisition-amélioration de 15 logements situés 19 rue Porte Saint Jean à Orléans. Garantie d'un emprunt de 990 891 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 495 445,50 €, représentant 50% d'un prêt de 990 891 €, que l'OPH Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.



Ce prêt est constitué de 2 lignes :

- PLAI : 693 624 €, garantie à hauteur de 50% soit 346 812 €
- PLAI Foncier : 297 267 €, garantie à hauteur de 50% soit 148 633,50 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH Les résidences de l'Orléanais.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 22 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Acquisition en VEFA de 6 logements situés 966 rue de l'Orme au Coin à Saran. Garantie d'un emprunt de 939 411 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 469 705,50 €, représentant 50% d'un prêt de 939 411 €, que l'OPH Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 4 lignes :

- PLAI : 190 944 €, garantie à hauteur de 50% soit 95 472 €
- PLAI Foncier : 81 833 €, garantie à hauteur de 50% soit 40 916,50 €
- PLUS : 466 644 €, garantie à hauteur de 50% soit 233 322 €
- PLUS foncier : 199 990 €, garantie à hauteur de 50% soit 99 995 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 23 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Construction de 24 logements situés Clos de la Fontaine à Orléans - Garantie d'un emprunt de 2 858 033 € à hauteur de 50% - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 429 016,50 €, représentant 50% d'un prêt de 2 858 033 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 2 lignes :

- PLUS : 2 412 632 €, garantie à hauteur de 50% soit 1 206 316 €
- PLUS Foncier : 445 401 €, garantie à hauteur de 50% soit 222 700,50 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 24 - Finances - SA HLM Vallogis - Construction de 10 logements situés rue Cabredée à Saint Pryvé Saint Mesmin. Garantie d'un emprunt de 909 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 454 500 €, représentant 50% d'un prêt de 909 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.



Ce prêt est constitué de 3 lignes :

- CPLS : 329 000 €, garantie à hauteur de 50% soit 164 500 €
- PLS : 161 200 €, garantie à hauteur de 50% soit 80 600 €
- PLS foncier : 418 800 €, garantie à hauteur de 50% soit 209 400€

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 25 - Finances - SA HLM Vallogis - Construction de 3 logements situés rue Cabredée à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 366 000 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 183 000 €, représentant 50% d'un prêt de 366 000 €, que la SA HLM Vallogis souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 2 lignes :

- PLUS : 209 000 €, garantie à hauteur de 50% soit 104 500 €
- PLUS Foncier : 157 000 €, garantie à hauteur de 50% soit 78 500 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Vallogis.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM Vallogis et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 26 - Finances - SA HLM Vallogis - Construction de 37 logements situés rue de la Rosette à Saint-Jean-le-Blanc - Garantie d'un emprunt de 3 404 000 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 702 000 €, représentant 50% d'un prêt de 3 404 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 4 lignes :

- PLAI : 575 200 €, garantie à hauteur de 50% soit 287 600 €
- PLAI Foncier : 238 800 €, garantie à hauteur de 50% soit 119 400 €
- PLUS : 1 905 400 €, garantie à hauteur de 50% soit 952 700 €
- PLUS foncier : 684 600 €, garantie à hauteur de 50% soit 342 300 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 27 - Finances - SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin - Construction de 8 maisons PSLA situés ZAC Ouest du Bourg à Ingré. Garantie d'un emprunt de 1 180 883 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 590 441,50€ représentant 50% d'un emprunt PSLA de 1 180 883,00 €, que la SNI Nouveau Logis Centre Limousin se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Épargne Loire Centre et la SNI Nouveau Logis Centre Limousin



- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention de garantie qui sera établie entre la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la SNI Nouveau Logis Centre Limousin

FMG 28 - Finances - SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin - Construction de 12 logements collectifs situés ZAC Ouest du Bourg à Ingré. Garantie d'un emprunt de 914 830 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 457 415 €, représentant 50% d'un prêt de 914 830 €, que la SNI Nouveau Logis Centre-Limousin souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 4 lignes :

- PLAI : 113 086 €, garantie à hauteur de 50% soit 56 543 €
- PLAI Foncier : 27 122 €, garantie à hauteur de 50% soit 13 561 €
- PLUS : 595 456 €, garantie à hauteur de 50% soit 297 728 €
- PLUS foncier : 179 166 €, garantie à hauteur de 50% soit 89 583 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SNI Nouveau Logis Centre-Limousin.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SNI Nouveau Logis Centre-Limousin et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 29 - sans objet

FMG 30 - Finances - SA HLM Immobilière Val de Loire - Acquisition de 13 logements situés rue du château d'eau à Ingré - Garantie d'un emprunt de 1 631 708 € à hauteur de 50%- Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 815 854 €, représentant 50% d'un prêt de 1 631 708 €, que la SA HLM Immobilière Val de Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 4 lignes :

- PLAI : 223 762 €, garantie à hauteur de 50% soit 111 881 €
- PLAI Foncier : 154 849 €, garantie à hauteur de 50% soit 77 424,50 €
- PLUS : 817 175 €, garantie à hauteur de 50% soit 408 587,50 €
- PLUS foncier : 435 922 €, garantie à hauteur de 50% soit 217 961 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Immobilière Val de Loire.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM Immobilière Val de Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 31 - Finances - SA HLM Immobilière Val de Loire - Acquisition de 10 logements situés rue Marcelin Berthelot à Fleury-les-Aubrais - Garantie d'un emprunt de 1 384 824 € à hauteur de 50%- Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 692 412 €, représentant 50% d'un prêt de 1 384 824 €, que la SA HLM Immobilière Val de Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 2 lignes :



- PLUS : 886 043 €, garantie à hauteur de 50% soit 443 021,50 €
- PLUS Foncier : 498 781 €, garantie à hauteur de 50% soit 249 390,50 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Immobilière Val de Loire.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM Immobilière Val de Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 32 - Finances - SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin - Acquisition en VEFA de 19 logements situés avenue Pierre et Marie Curie à Saint Jean de Braye. Garantie d'un emprunt de 1 646 790 € à hauteur de 50%- Approbation

Le conseil de communauté de bien vouloir :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 823 395 €, représentant 50% d'un prêt de 1 646 790 €, que la SNI Nouveau Logis Centre Limousin souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 4 lignes :

- PLAI : 280 638 €, garantie à hauteur de 50% soit 140 319 €
- PLAI Foncier : 128 844 €, garantie à hauteur de 50% soit 64 422 €
- PLUS : 645 833 €, garantie à hauteur de 50% soit 322 916,50 €
- PLUS foncier : 591 475 €, garantie à hauteur de 50% soit 295 737,50 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SNI Nouveau Logis Centre Limousin.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SNI Nouveau Logis Centre Limousin et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 33 - Finances - O.P.H Les résidences de l'Orléanais - 14 logements situés 9 et 11 rue Camille Saint-Saëns à Orléans - Garantie d'un emprunt de 579 364,09 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 289 682,05 €, représentant 50 % d'un capital de 579 364,09 €, que l'O.P.H Les résidences de l'Orléanais a souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt ou à l'avenant qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 34 - Mission Proximité - Contrat d'autorisation de reproduction et de représentation d'oeuvres protégées - Copies numériques internes d'articles de presse - Centre français d'exploitation de droit de copie - Approbation

Il est demandé au conseil de communauté de bien vouloir :

- a approuvé le contrat à passer avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie ayant pour objet d'autoriser la communauté d'agglomération à reproduire des œuvres protégées,

- a autorisé les copies numériques internes d'articles de presse relevant de la propriété intellectuelle,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat.



RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Achats publics - Ressources Humaines - Marchés publics de service - Formations hygiène et sécurité - Approbation d'une convention-cadre de groupement de commandes à passer avec les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Ingré, La Chapelle Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé Saint-Mesmin et Semoy

Le conseil communautaire :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics de formation en matière d'hygiène et de sécurité avec les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, La Chapelle-Saint-Mesmin, Chécy, Combleux, Ingré, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé Saint-Mesmin et Semoy,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,

- a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission ad hoc,

- a désigné Mme SAUVEGRAIN en qualité de membre titulaire et Mme D'ILLIERS en qualité de membre suppléante pour siéger à la commission ad hoc du groupement de commandes,

- a autorisé le lancement du premier marché public d'achat de formation en matière d'hygiène et sécurité selon la procédure de l'article 30 du code des marchés publics dont le montant estimé s'élève à 208 000 € H.T. pour 4 ans,

- a autorisé Monsieur le Maire d'Olivet ou son représentant à signer les marchés publics issus de la convention-cadre de groupement de commandes,

- a pris acte de la répartition à parts égales entre les membres du groupement de commandes des frais de publicité de chacun des marchés.

RH 02 – Achats publics - Ressources Humaines - Assurance risques statutaires du personnel affilié à la C.N.R.A.C.L - Résiliation de la convention pour l'adhésion aux contrats groupes du centre de gestion du Loiret - Résiliation du contrat conclu avec AXA France Vie

Retiré de l'ordre du jour

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

ESRT 01 - Enseignement supérieur - Recherche - Transferts de technologie - Soutien aux transferts de technologies - Pôle de compétitivité " Sciences et systèmes de l'énergie électrique " - Projet EnerStock3 - Convention passée avec l'entreprise Aérowatt - Prolongation de la durée du programme de recherche et nouvelle dénomination du bénéficiaire - Approbation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'entreprise QUADRAN, le département du Loiret et la région Centre, ayant pour objet de prolonger la durée du programme de 6 mois, d'une part, et de modifier la dénomination de l'entreprise Aérowatt en QUADRAN, d'autre part et a autorisé le Président ou son représentant à signer ledit avenant n° 1.

ESRT 02 - Enseignement Supérieur - Recherche - Transferts de technologie - Attribution d'une subvention au Cluster Nékoé - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a pris acte du programme d'actions 2014 de l'association Nekoé,

- a approuvé la convention à passer avec l'association Nekoé ayant pour objet d'attribuer la subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'année 2014 d'un montant total de 105 000 €,



- a autorisé le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Station d'épuration d'Orléans-La Source-Saint-Cyr-en-Val - Réutilisation des eaux épurées - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée

Le conseil de communauté a approuvé le lancement d'une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet la réalisation de travaux pour la réutilisation des eaux de la station d'épuration Orléans-La Source et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer les documents relatifs à cette affaire.

ASST 02 - Assainissement - Commune d'Orléans (11, rue Honoré de Balzac) - Projet de réalisation de 26 maisons individuelles - Financement des travaux de déplacement des réseaux eaux usées et eaux pluviales - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la SARL SAMI PROMOTION

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention d'offre de concours à passer avec la SARL SAMI PROMOTION, ayant pour objet le financement des travaux de déplacement des collecteurs eaux usées et eaux pluviales situés en tréfonds de la parcelle en cours d'acquisition au 11, rue Honoré de Balzac à Orléans, pour un montant maximal de 100 000 € HT, soit par application du taux de TVA à 20 %, à 120 000 € TTC,

- a autorisé le président ou son représentant à signer ladite convention.

ASST 03 - Assainissement - Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte - Convention passée avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne - Approbation d'un avenant n° 3

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 2 à la convention de reversement de la redevance modernisation des réseaux de collecte passée avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ayant pour objet de modifier le montant des acomptes reversés,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le dit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

EMPLOI

EMP 01 - Insertion par l'activité économique - Troisième programmation 2014 - Attribution de subventions aux associations d'insertion - Approbation de conventions

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution des subventions suivantes aux associations d'appui à l'employabilité :

COALLIA : « Poignée de gaz », prêt de cyclomoteurs pour permettre l'accès à un emploi ou à une formation (sans FSE) : 20 000 €
LA CROIX ROUGE« Vestiboutique carré rouge » 3 000 €

Soit un montant total de : 23 000 €

- a approuvé les conventions correspondantes et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.



EMP 02 - Plan local pour l'insertion et l'emploi - Attribution de subventions aux organismes d'insertion et aux organismes de formation - Convention passée avec la SARL Bolidis - Deuxième prolongation - Approbation d'un avenant n° 2.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 2 à la convention passée avec la SARL BOLIDIS relatif à la prolongation de la convention 2013 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant n° 2.

EMP 03 - Plan local pour l'insertion et l'emploi - Troisième programmation 2014 - Attribution d'une subvention à une association d'insertion - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution de la subvention suivante :

▪ Les associations intermédiaires :	10 000 €
DOMICILES SERVICES.....	10 000 €

Soit un montant total de : 10 000 €

- a approuvé la convention correspondante et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

PLANIFICATION, AMENAGEMENT URBAIN, FONCIER, LOGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE

PAU 01 - Habitat-Logement - Mission de suivi-animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat " Habitat durable " (lot 1 : suivi-animation général de l'OPAH) - Marché public de services n° 2010-089 passé avec le groupement solidaire Maison de l'habitat / Habitat et développement - PACT du Loiret / ascendances services / Agence Venus - Modification des objectifs pour la 2ème période - Approbation d'un avenant n° 4.

Le conseil de communauté a approuvé la passation d'un avenant n° 4 au marché de prestations de service relatif à la mission de suivi-animation de l'OPAH « Habitat durable » (lot n° 1 : suivi-animation générale) ayant pour objet la modification des objectifs annuels quantitatifs en matière d'aide à la rénovation énergétique des logements et a autorisé le président ou son représentant à signer le dit avenant n° 4.

PAU 02 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Convention pour la gestion des aides à l'habitat privé passée avec l'Anah - Objectifs et enveloppes financières pour l'année 2014 - Approbation d'un avenant n° 14

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 14 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé, relatif à la définition des objectifs et des enveloppes financières affectés à l'amélioration de l'habitat privé pour l'année 2014 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

PAU 03 - Habitat-Logement - Mobilisation du parc locatif privé - Dispositif expérimental "Louez zen " - Convention avec le SIRES du Loiret - Approbation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 à la convention SIEG signée avec le SIRES modifiant les critères d'éligibilité au dispositif « Louez zen » et a autorisé le Président ou son représentant à signer le dit avenant.

PAU 04 - Politique de la ville - Saint-Jean-de-la-Ruelle - Quartier des Chaises - Etude urbaine - Demande de subvention dans le cadre du programme européen FEDER Centre

Le conseil de communauté a autorisé le Président à solliciter des subventions au titre du FEDER.



INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Commune d'Ormes - Création d'un carrefour giratoire - Convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec le département du Loiret – Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec le Département du Loiret pour un coût global prévisionnel d'opération de 716 400 € TTC pour la création d'un carrefour giratoire, sur la RD n° 955, à Ormes, réparti de la manière suivante :

- 646 400 € TTC pour les dépenses liées à l'infrastructure de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ;

- 70 000 € TTC pour les dépenses liées à l'infrastructure du Département du Loiret,

- a autorisé Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique.

INF 02 - Infrastructures - Prestations d'entretien courant d'éclairage public - Marché public de fournitures et de services - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public à bons de commande pour les travaux d'entretien courant de l'éclairage public de l'agglomération orléanaise,

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant,

- a autorisé M. le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

INF 03 - Infrastructures - Maintenance des feux tricolores - Marché public de services - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public à bons de commande pour la réalisation de travaux de maintenance des feux tricolores sur les voies de catégorie 1 et du tramway et de travaux d'investissement sur les voies de catégorie 2,

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant,

- a autorisé M. le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

INF 04 - Infrastructures - Acquisition de lampes - Marché public de fournitures - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures à bons de commande pour l'achat de lampes destinées à la maintenance et à l'équipement de l'éclairage public,

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant,

- a autorisé M. le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.



MOBILITE

MOB 01 - Mobilité - Réalisation d'une enquête cordon - Marché public de services - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert

Le conseil de communauté a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de service relatif à la réalisation d'une enquête cordon sur l'agglomération orléanaise et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

MOB 02 - Mobilité - Commune de Saran - Desserte du centre pénitentiaire par le réseau TAO - Passation d'une convention

Le conseil de Communauté a approuvé la convention relative au fonctionnement de la desserte du centre pénitentiaire de Saran par les transports en commun à passer avec le centre pénitentiaire Orléans – Saran et a autorisé le Président ou son représentant à signer ladite convention.

MOB 03 - Mobilité - Exploitation du réseau - Convention de délégation de service public de transports urbains - Service de transport à la demande Abraysie Bus - Règlement d'utilisation - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le règlement d'utilisation des services à la demande Abraysie Bus.

MOB 04 - sans objet

MOB 05 - Mobilité - Adaptation et mise en accessibilité d'arrêts de bus - Programme 2014 - Marchés publics de travaux - Lancement d'une procédure adaptée

Le conseil de communauté a décidé de lancer une consultation en procédure adaptée en vue de la passation de marchés publics de travaux ayant pour objet la mise en accessibilité des arrêts de bus et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

MOB 06 - Mobilité - Tramway - Ligne B - Dommage de travaux publics - Règlement amiable du litige - Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec M. Didier Beugné

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à M. Didier Beugné,
- a approuvé le protocole transactionnel correspondant à passer avec celui-ci, prévoyant notamment le versement à son profit d'une indemnité amiable d'un montant de 5 248,15 €, pour solde de tous comptes,
- a autorisé le président ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel.

MOB 07 - Mobilité - Délégation de service public des transports urbains - Ligne A de tramway - Réparations ponctuelles de la voie ferrée - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée

Le conseil de communauté :

- a décidé de lancer une consultation en procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet les réparations ponctuelles de la voie ferrée sur la 1^{ère} ligne de tramway,
- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire,



MOB 08 - Mobilité - Réalisation d'un sondage sur les modes de déplacements - Marché public de services - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert

Le conseil de communauté :

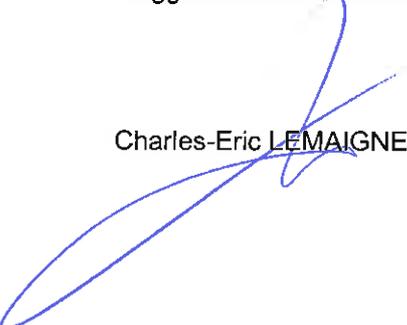
- a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de service relatif à la réalisation d'un sondage sur les modes de déplacements ;
- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

20 JUIN 2014

Fait à Orléans, le

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.